



Conseil communal de la Ville de Pully
Le bureau

Extrait du procès-verbal

Séance du mercredi 25 mai 2022

sous la Présidence de Monsieur Dimitri SIMOS, Président

Préavis 09-2022

Bâtiments du Prieuré 2 et 2 a
Travaux de rénovation et de transformation
Crédit demandé : CHF 16'545'000.00 TTC

Le Conseil communal de Pully,

vu le préavis municipal N° 09-2022 du 6 avril 2022,
vu le rapport de la Commission désignée à cet effet,
vu le préavis de la Commission des finances,

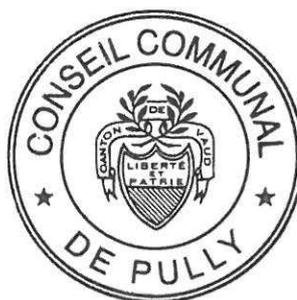
décide

1. de ne pas allouer à la Municipalité le crédit de CHF 16'545'000.00 TTC destiné aux travaux de rénovation et de transformation des bâtiments du Prieuré 2 et 2a tel que demandé dans le préavis 09-2022.

Pour le Bureau du Conseil communal de Pully

Le président


Dimitri SIMOS



La secrétaire


Francine MEDANA

Pully, le 25 mai 2022